



L'Essentiel

LES ÉTUDES DE L'HADOPI EN 10 MINUTES CHRONO !

La hausse des pratiques illicites régulières en 2021 confirme la réactivité des pratiques illicites aux changements de contexte de consommation

Encore fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 confirme les tendances observées en 2020 : stabilisation à un niveau élevé du taux de consommation de biens culturels dématérialisés et progression du taux d'abonnement à des offres en ligne notamment. Si la part d'internautes ayant des pratiques illicites reste stable au total, on constate cependant une augmentation de la consommation illicite de musique et surtout

de retransmissions sportives, ainsi qu'une progression des profils illicites réguliers. En parallèle, se développent des pratiques alternatives, qui visent à accéder aux offres légales de manière détournée, par exemple en partageant des codes d'accès à une offre en dehors de son foyer, ou à contourner des mesures légales de lutte contre les pratiques illicites via le recours à un VPN ou à un DNS alternatif.

MÉTHODOLOGIE / Étude conduite en deux phases :

- détermination du profil sociodémographique des internautes via la réalisation de deux vagues de l'omnibus Ifop, les 17-19 et 24-26 mars 2021 auprès d'un échantillon de 2 014 individus âgés de 15 ans et plus, représentatif de la population française (représentativité assurée par la méthode des quotas) ;
- étude quantitative en ligne réalisée par l'Ifop du 19 avril au 10 mai 2021 auprès de 5 033 individus représentatifs des internautes français âgés de 15 ans et plus (représentativité assurée à partir du profil issu de la phase de cadrage).

La consommation de biens culturels dématérialisés se stabilise en 2021 et concerne 83 % des internautes

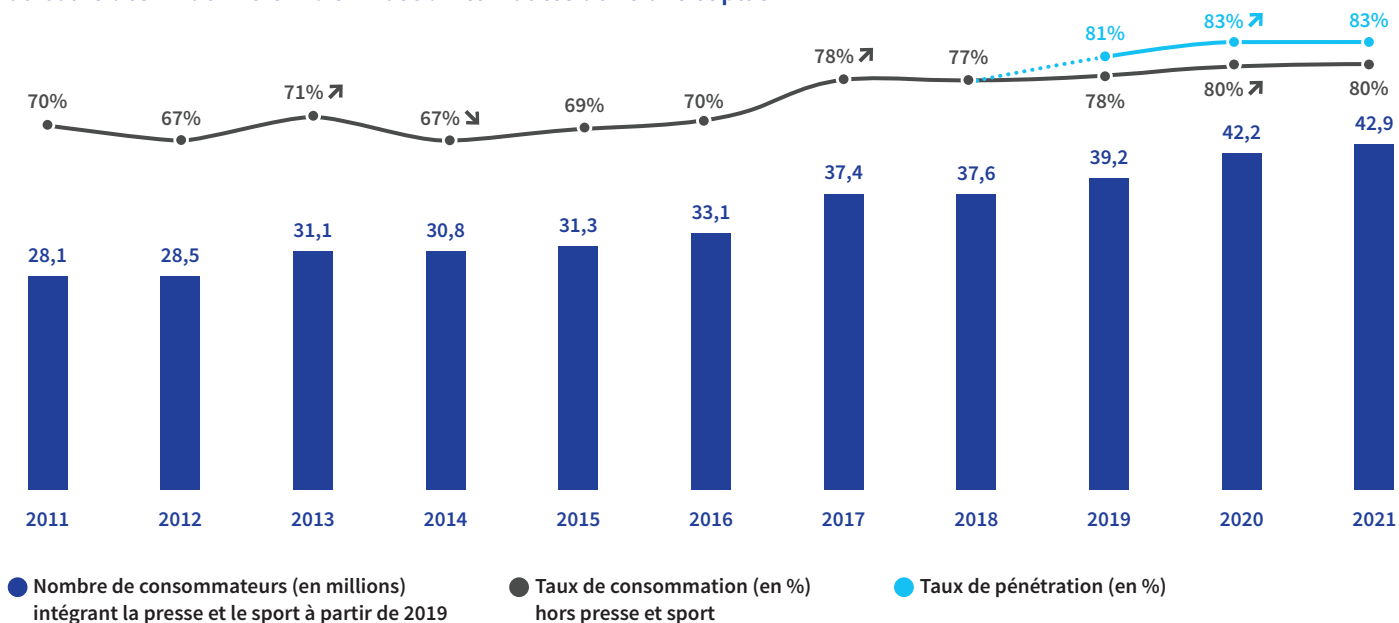
En 2021, 83 % des internautes français de 15 ans et plus ont consommé au moins un bien culturel dématérialisé, soit près de 43 millions de consommateurs. En dix ans, le nombre de consommateurs a ainsi augmenté de 15 millions d'individus. Cela peut s'expliquer par différents facteurs. En particulier, le développement de l'accès à internet, et notamment du haut et du très haut débit, a permis un accroissement du nombre d'internautes de plus de 11

millions d'individus depuis 2011¹. En parallèle, le recours au *smartphone* s'est très largement démocratisé, entraînant l'apparition d'usages spécifiques, au travers d'applications notamment. Ces éléments techniques, permettant un accès à internet plus fluide et plus rapide, ont permis la réduction des délais de chargement des contenus proposés en *streaming*, accélérant le développement des offres en ligne et de la consommation de biens culturels dématérialisés.

Le taux de consommateurs de biens culturels dématérialisés se stabilise néanmoins cette année après la hausse de 2020, liée notamment à la crise sanitaire et au développement des pratiques en ligne durant cette période, mais également à l'apparition de nouvelles offres de vidéo à la demande par abonnement (VàDA).

1. Selon les données Arcep, Baromètre du numérique de 2011 à 2020.

Figure 1 : Évolution depuis 2011 du taux de consommation globale de biens culturels dématérialisés au cours des 12 derniers mois – Base : Internautes de 15 ans et plus



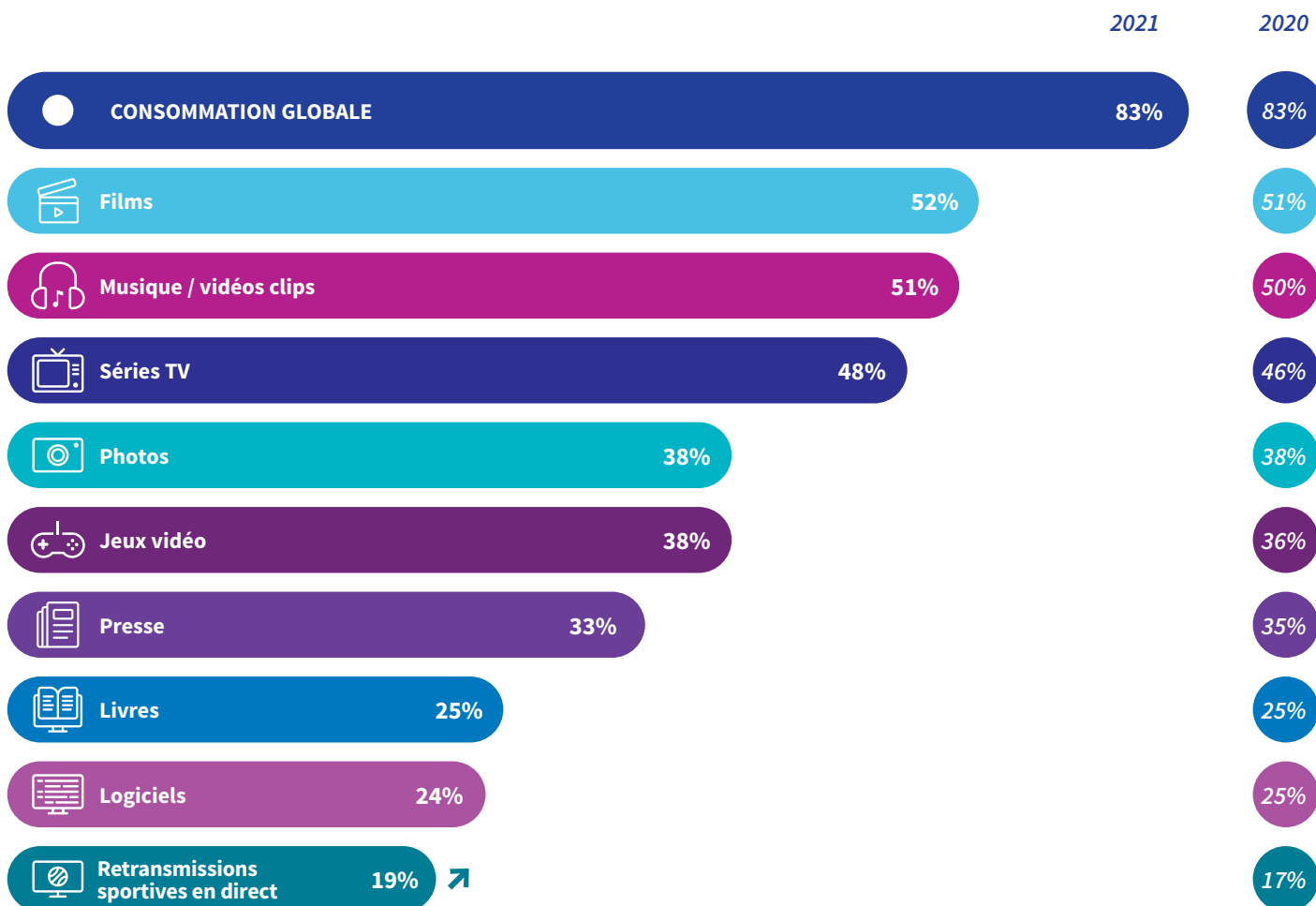
↗ ↘ Évolutions significatives à 95% avec la vague précédente

Le trio de tête des biens les plus consommés demeure le même depuis 2014 : environ un internaute sur deux consomme

des films (52 %), de la musique (51 %) et des séries TV (48 %). La consommation de retransmissions sportives, qui avait

reculé en 2020 suite à l'arrêt des compétitions sportives, repart à la hausse, retrouvant son niveau d'avant-crise (19 %).

Figure 2 : Taux de consommation de biens culturels dématérialisés au cours des 12 derniers mois Base : Internautes de 15 ans et plus



↗ ↘ Évolutions significatives à 95% avec la vague précédente

Le nombre d'abonnés à un service de VàDA continue de progresser et concerne près d'un internaute sur deux

Le nombre d'internautes français ayant accès à au moins un abonnement payant (de musique, VàDA ou de TV payante) au sein de leur foyer progresse encore en 2021 et concerne désormais près des deux tiers d'entre eux (65 %, soit 72 % des consommateurs de biens culturels en ligne).

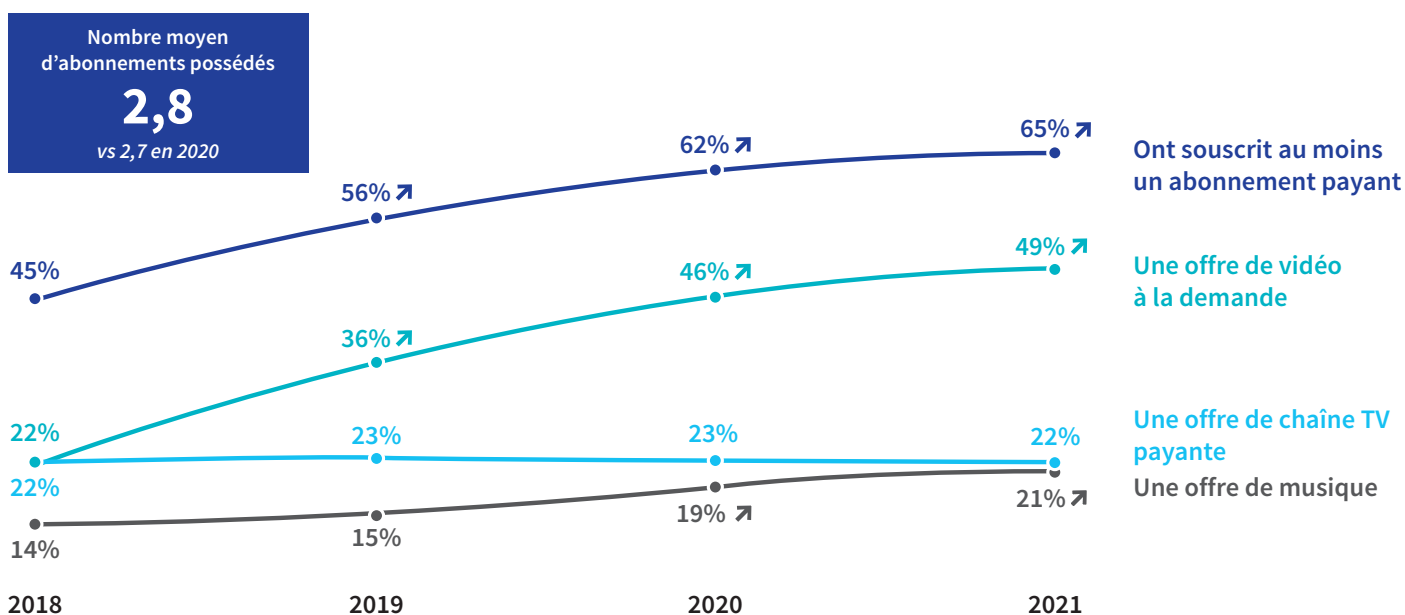
En particulier, le taux d'internautes abonnés au sein de leur foyer à un service de VàDA a plus que doublé depuis 2018 (+27

points) et concerne près d'un internaute sur deux (49 %), faisant de la VàDA un mode d'accès majeur aux contenus audiovisuels. Si cette progression ralentit en 2021, le multi-abonnement se développe et associe le plus souvent une offre de VàDA à une offre de musique ou de TV payante (23 % des internautes, +6 points en deux ans).

Les offres de musique poursuivent également leur progression, sans doute accen-

tuée par la fermeture des salles de spectacles durant le 1^{er} semestre 2021 : un internaute sur cinq (21 %) a aujourd'hui accès à un abonnement de musique au sein de son foyer (+2 points par rapport à 2020 et +6 points par rapport à 2019).

Figure 3 : Part des internautes ayant accès à des abonnements à des offres de chaînes de TV payantes, VàDA et musique au sein de leur foyer – Base : Internaute de 15 ans et plus



↗ ↘ Évolutions significatives à 95% avec la vague précédente

Le développement de l'offre s'accompagne d'une progression tendancielle de la consommation payante observée depuis plusieurs années et qui se tra-

duit notamment par l'augmentation des montants dépensés : en 2021, le panier moyen mensuel pour les biens culturels dématérialisés atteint 31 € chez

les consommateurs payants, soit 1 euro de plus par rapport à 2020 et 7 euros de plus comparé à 2018.

27 % des internautes déclarent des pratiques de consommation illicite

En 2021, 27 % des internautes français déclarent avoir consommé au moins un bien culturel dématérialisé de manière illicite, soit un tiers (33 %) des consommateurs de biens culturels dématérialisés.

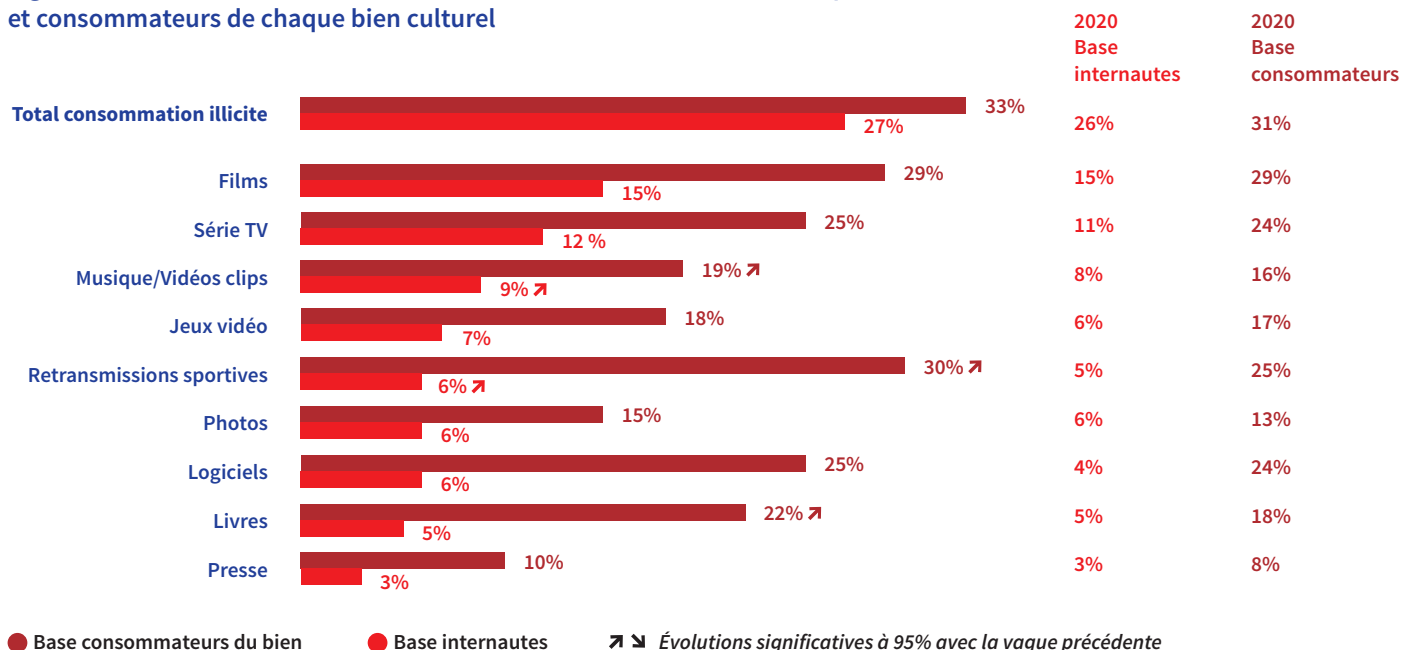
L'année 2021 reste encore marquée par la crise sanitaire, avec un taux de profils illicites réguliers en hausse : 15 % des internautes (+3 points) ont cette année

recours aux sites illicites autant ou plus souvent qu'aux services légaux ; 12 % des internautes ont des pratiques illicites occasionnelles (-2 points) et consomment généralement de manière légale.

Plus particulièrement, la consommation illicite de musique progresse (+1 point parmi les internautes et +3 points chez les consommateurs de musique) et retrouve

un niveau proche de 2019. Les retransmissions sportives dont la consommation illicite avait reculé avec l'arrêt en 2020 des compétitions sportives, retrouvent également leur niveau d'avant-crise (6 % des internautes, +2 points parmi les internautes et +5 points chez les consommateurs de sport en ligne).

Figure 4 : Taux de consommation illícite - Base : Internaute de 15 ans et plus et consommateurs de chaque bien culturel



Note de lecture : 29 % des consommateurs de films y accèdent de manière illícite, soit 15 % des internautes

Les pratiques alternatives se développent : un internaute sur cinq (19 %) a déjà réalisé des réglages de DNS, dont 5 % qui le font régulièrement

L'accès aux biens culturels peut également passer par le recours à des pratiques alternatives, permettant un accès détourné aux offres légales ou qui contournent la loi. C'est le cas en particulier pour le partage de codes d'accès à des offres payantes avec des personnes hors de son foyer qui concerne plus d'un tiers (38 %) des internautes en bénéficiant ou du *stream ripping*, permettant de réaliser une copie

par téléchargement de contenus audio ou vidéo diffusés en *streaming*, utilisé par un peu moins d'un internaute sur deux (45 %), dont 21 % de manière hebdomadaire. Plusieurs outils ne constituent pas en tant que tels des modes d'accès directs aux contenus, mais permettent de contourner les mesures légales de lutte contre les comportements illícites. En particulier, le VPN (*Virtual Private Network*)

ou réseau privé virtuel qui masque l'adresse IP de l'utilisateur, est utilisé par 7 % des internautes. Le changement de DNS (*Domain Name System*) est lui pratiqué par 19 % des internautes (dont 5 % régulièrement) et peut permettre d'accéder à des noms de domaine bloqués par le fournisseur d'accès internet suite à une action en justice d'un ayant droit.

ENSEIGNEMENTS CLÉS

- La consommation de biens culturels dématérialisés se stabilise en 2021 et concerne 83 % des internautes.
- Le nombre d'abonnés à des offres de musique, VàDA ou de TV payante continue de progresser et concerne près des deux tiers des internautes (65 %). La VàDA est la plus utilisée, avec près d'un internaute sur deux abonné, un chiffre qui a plus que doublé depuis 2018.
- 27 % des internautes déclarent des pratiques de consommation illícites. La consommation illícite, qui atteint un niveau semblable à celui de 2020, devient cependant plus régulière.
- La consommation illícite de musique et de sport est en hausse, certainement en lien avec la fermeture des salles de concerts et la reprise des compétitions sportives.
- Les pratiques alternatives se développent : le réglage de DNS en particulier concerne un internaute sur cinq (19 %).

Retrouvez les rapports complets des études sur le site hadopi.fr

Derniers numéros parus :

- **L'Essentiel #28** : 63 % des structures privées et 45 % des administrations ont déjà mis en place au moins une mesure de sensibilisation pour prévenir les usages contrefaisants
- **L'Essentiel #27** : 12,7 millions d'internautes ont visité en moyenne chaque mois des sites illícites

Directeur de la publication :
Monique Zerbib

Contributeurs à ce numéro :
Marion Ozanne, Cluzelle Dujardin-Aboa,
Marianne Serfaty

Publications Hadopi :
Mission communication

Réalisation :
Agence Permeable

ISSN 2646-831X